

Tromperie meurtrière

LE DÉTOURNEMENT DES TRANSFERTS D'ARMES

Le détournement des transferts d'armes est responsable de certaines des expéditions d'armes légères et de petit calibre les plus importantes et les plus létales vers des zones de conflit et des régions où la violence criminelle et l'instabilité sont de véritables fléaux. Ces dernières années, des envois détournés ont alimenté l'arsenal de régimes africains cruels, de groupes armés sud-américains violents et de milices pilleuses de la Corne de l'Afrique. Certaines de ces expéditions d'armes sont tellement importantes qu'elles rivalisent, en quantité et en qualité, avec les armes possédées par les forces armées de petits pays. Ce chapitre analyse le détournement des transferts d'armes et les mesures de contrôle prises par les gouvernements pour détecter et prévenir les détournements et arrêter les réseaux de trafiquants qui les organisent.

Le détournement revêt différentes formes, depuis de petits envois de pièces acquises légalement mais illicitement assemblées et vendues en ligne au grandes expéditions d'armes organisées par ceux que l'on appelle les « marchands de mort » qui sont envoyées dans la jungle au moyen d'avions de l'ère soviétique. Les itinéraires, méthodes et modes de transport employés par les trafiquants varient d'un cas à l'autre. Certaines cargaisons sont directement expédiées au destinataire illégal alors que d'autres empruntent des détours faisant parfois des milliers de kilomètres supplémentaires. Certains projets de détournement sont très complexes, caractérisés par des plans élaborés conduit par de multiples conspirateurs dans plusieurs pays, alors que d'autres sont remarquablement simples et réussissent grâce à la négligence ou à l'incompétence du gouvernement exportant. Les détournements peuvent aussi survenir pendant la chaîne de transfert – au point d'embarcation c'est à dire au moment où la cargaison est chargée sur des bateaux ou dans des avions ou des années après que les armes aient été reçues par le destinataire final.

L'aptitude des gouvernements à détecter et prévenir efficacement les détournements varie selon les cas. Une étude de cas de détournements a révélé que les facteurs de risque sont liés au quatre éléments suivants :

- Le niveau d'implication du gouvernement
- L'étape du transfert à laquelle le détournement a lieu
- Le type du transfert d'armes
- La rigueur des contrôles des transferts par le gouvernement

Quand impliqués dans un plan de détournement, les fonctionnaires gouvernementaux de haut rang ou stratégiquement positionnés augmentent les chances de succès de l'opération en fournissant des documents authentiques, en prenant temporairement possession de cargaisons détournées, et en arrangeant l'accès à une logistique indispensable telle que le transport aérien. Leur implication permet d'entretenir une façade légitime qu'il est souvent difficile de pénétrer. A l'inverse, les plans qui n'impliquent pas de fonctionnaires gouvernementaux sont souvent plus faciles à détecter et à déjouer. Un exemple illustratif est celui de l'affaire Otterloo en 2001 où 3000 fusils d'assaut nicaraguayens et des munitions ont été détournés vers des paramilitaires colombiens par des trafiquants ayant fausement



Arrêté en mars 2008, le trafiquant d'armes Viktor Bout est assis dans la Cour criminelle de Bangkok en attendant son transfert en prison.
© Sukree Sukplang/Reuters

prétendus être membres de la police nationale du Panama. Le gouvernement nicaraguayen n'avait même pas pris la moindre mesure pour confirmer la légitimité du transfert. « Un coup de téléphone aurait pu empêcher le détournement en entier » a conclu l'Organisation des Etats Américains.

L'étape de la chaîne de transfert à laquelle le détournement a lieu est un autre facteur important. A cause des difficultés de mener un monitoring systématique des exportations d'armes légères après qu'elles aient été reçues par le destinataire légal, les détournements après livraison sont souvent plus difficiles à détecter et à prévenir par l'exportateur que ceux qui arrivent pendant le transfert lui-même.

Connaître le type d'armes transférées aide à déterminer le degré de vulnérabilité de la cargaison. Les armes transférées au travers de programmes d'exportation établis entre gouvernements et fortement contrôlés sont souvent plus difficiles à détourner. Des milliers de transferts de ce type ont lieu chaque année sans incident. Les transferts qui ont lieu au sein de programmes clandestins ou *ad hoc* sont bien moins sécurisés à cause du manque de surveillance et de garantie procédurale. Les expéditions d'armes clandestines aux groupes armés non étatiques ou d'autres groupes sont souvent les plus vulnérables aux détournements. Bon nombre de groupes armés manquent de structures, de ressources et de volonté d'établir des mesures couramment employées par de nombreux gouvernements.

Un dernier facteur de risque important est la rigueur (ou la faiblesse) des contrôles menés par Etats exportateurs, importateurs et de transit. Pour la plupart des cas étudiés dans ce chapitre, une bonne combinaison des contrôles de transfert aurait permis d'empêcher le détournement ou au moins de le détecter après, ce qui permettrait l'exportateur d'éviter d'envoyer des armes supplémentaires à (ou à travers) le destinataire incriminé.

Prévenir les détournements demande des contrôles rigoureux sur toute la longueur de la chaîne de transfert et tout au long du cycle de vie des armes. Ces contrôles peuvent être divisés en 3 grandes catégories qui correspondent plus ou moins au segment de la chaîne qu'elles couvrent : l'avant-envoi, le transit et la livraison et les contrôles post-livraison. Le coût et les difficultés de la mise en oeuvre des contrôles varient énormément. Certains ne requièrent pas beaucoup de ressources ou de changements organisationnels pour être mis en pratique, d'autres nécessitent beaucoup de ressources humaines, un budget important pour les déplacements et d'autres ressources encore. Le chapitre fournit une évaluation de ces coûts utilisant comme exemple le système des Etats-Unis.

Les informations détaillées concernant les transferts d'armes autorisés jouent un rôle important dans l'amélioration de la transparence du commerce d'armes qui reste toujours insuffisante. Le chapitre comprend le Baromètre 2008 de la transparence du commerce des armes légères : les grands exportateurs d'armes légères les plus transparents sont les Etats-Unis, l'Italie, la Suisse, la France, la Slovaquie et le Royaume-Uni. Les moins transparents sont l'Iran et la Corée du Nord qui obtiennent tous les deux un score nul.

Les plus grands exportateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux qui exportent annuellement pour plus de 100 millions de dollars américains) sont les Etats-Unis, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, le Brésil, la Fédération de Russie et la Chine. Les plus grands importateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux qui importent annuellement pour plus de 100 millions de dollars) sont les Etats-Unis, l'Arabie saoudite, le Canada, la France et l'Allemagne.

Malgré l'importance que jouent les contrôles des transferts dans la prévention du détournement d'armes, des études récentes suggèrent que la mise en oeuvre d'éléments même basiques d'un système de contrôle efficace (l'authentification des certificats d'utilisation finale, l'évaluation des risques avant l'octroi de la licence) reste toujours partielle. Tant que les Etats n'auront pas adopté des mesures de contrôle strictes, les armes détournées continueront à parvenir aux terroristes, aux criminels et aux régimes sous embargo. ■

Remarques sur le baromètre 2008 de la transparence du commerce des armes légères

* Les grands exportateurs sont les pays qui exportent au moins 10 millions d'USD d'armes légères, d'armes de petit calibre et leurs munitions chaque année d'après les données de UN Comtrade. Le Baromètre 2008 englobe tous les pays ayant figuré parmi les grands exportateurs au moins une fois au cours des années 2001-2005. Concernant les grands exportateurs de 2005, voir l'annexe 4.1 du présent chapitre <<http://www.smallarmsurvey.org/files/sas/publications/yearb2008.html>>; pour ceux de 2004, voir l'annexe 3, tableau 3.1 du Small Arms Survey 2007 (ch. 3) <<http://www.smallarmsurvey.org/files/sas/publications/yearb2007.html>>; pour ceux de 2003, voir Small Arms Survey 2006 (pp. 68-73); pour ceux de 2002, voir Small Arms Survey 2005 (pp.102-105); et pour ceux de 2001, voir Small Arms Survey 2004 (pp.103-106).

** X indique qu'un rapport a été publié.

Système de notation

Le système de notation pour le Baromètre 2008 n'a pas changé par rapport à celui du Baromètre 2007. Le système de notation suivant est utilisé dans le but de déterminer des seuils de notation précis, mesurables et cohérents pour chacune des catégories du Baromètre. Cette année nous avons décrit les seuils ci-dessous et dans les différentes catégories.

(a) Rapidité de publication (1,5 point au total; note basée sur les données des rapports nationaux sur les exportations d'armes uniquement): un rapport a été publié dans les derniers 24 mois (jusqu'au 31 décembre 2007) (0,5 point); les informations sont disponibles rapidement (1 point si elles sont disponibles dans les 6 mois suivant la fin de l'année en question, 0,5 point si elles sont disponibles dans l'année).

(b) Accès (2 points au total): les informations sont disponibles sur internet dans la base de données UN Comtrade (1 point); disponibles dans une langue de l'ONU (0,5 point); gratuites (0,5 point).

(c) Clarté (5 points au total): des informations sur la source sont fournies (1 point); les armes légères et de petit calibre se distinguent facilement des autres types d'armes (1 point); les munitions pour les armes légères et de petit calibre se distinguent facilement des autres types de munitions (1 point); une description détaillée des armes est fournie (1 point); des informations sont fournies sur les types d'utilisateurs finaux (militaires, police, force de sécurité, civils, commerçants du secteur civil) (1 point).

(d) Exhaustivité (6,5 points au total): les informations fournies indiquent: les transactions répertoriées par l'Etat et par l'industrie (1 point); les armes légères et de petit calibre civiles et militaires (1,5 point); des informations sur les réexportations (1 point); des informations sur les composants des armes légères et de petit calibre (1 point); des informations sur les munitions d'armes légères et de petit calibre (1 point); des informations succinctes sur la législation et la réglementation des exportations et sur les engagements internationaux (1 point).

La notation de UN Comtrade sur les catégories d'exhaustivité est la suivante :

Civil/militaire (six sous catégories)

Une sous catégorie (9301, armes militaires) est mélangée, elle contient à la fois les armes légères et de plus grosses armes conventionnelles. Elle a été remplacée par quatre nouvelles catégories dans la révision la plus récente du système d'harmonisation de l'UN Comtrade (HS 2002), facilitant la différenciation entre les armes légères et de petit calibre et les autres armes. Certains pays utilisent encore HS 1996; ce tableau contient donc des données de HS 2002, HS 1996 et HS 1992 pour justifier de tous les transferts militaires d'armes légères et de petit calibre rapporté dans UN Comtrade.

Les données de HS 1996 : 0,25 point

Les armes de sport et de chasse civiles : 0,5 point

Les armes militaires : 0,5 point

Les armes, revolvers et pistolets civils et militaires (catégorie mixte civile et militaire) : 0,75 point

Mélange des catégories civiles et militaires : 1 point

Cinq catégories ou plus : 1,5 points

Munitions (2 sous catégories)

Cartouches de fusil de chasse ou munitions d'armes de petit calibre : 0,5 points

Les deux catégories : 1 point

Composants (3 sous catégories)

Une catégorie : 0,5

Deux catégories sur trois ou les trois : 1 point

(e) Informations sur les livraisons (4 points au total): données désagrégées par type d'arme (valeur des armes expédiées) (1 point), quantité d'armes expédiées (1 point); et par pays et type d'arme (valeur des armes expédiées (1 point) et quantité expédiée (1 point)). Informations sur les exportations vers des pays ne faisant pas partis de l'OTAN (0,5 point). Informations sur les exportations vers des pays de l'OSCE uniquement (0,25 point).

La notation de UN Comtrade sur les catégories de livraisons est la suivante :

Livraisons (4 sous catégories)

Armes de chasse et de sport : 0,5 points

Armes militaires : 0,5 point

Données partielles sur les armes civiles et militaires : 0,75

Toutes les catégories : 1 point

(f) Informations sur les licences concédées (4 points au total): données désagrégées par type d'arme (valeur des armes sous licence (1 point); quantité d'armes sous licence (1 point)) et par pays et type d'arme (valeur des armes sous licence (1 point); quantité d'armes sous licence (1 point)). Informations sur les exportations vers des pays ne faisant pas partis de l'OTAN (0,5 point). Informations sur les exportations vers des pays de l'OSCE uniquement (0,25 point).

(g) Informations sur les licences refusées (2 points au total): données désagrégées par type d'arme (valeur de la licence refusée (0,5 point); quantité d'armes sous la licence refusée (0,5 point)) et par pays et type d'arme (valeur de la licence refusée (0,5 point); quantité d'armes sous la licence refusée (0,5 point)).

Notes

Note A: le Baromètre est basé sur les rapports sur les exportations d'armes les plus récents de chaque pays publiquement disponibles au 31 décembre 2007 et/ou sur les données douanières 2004 d'UN Comtrade.

Note B: sous (d), (e) et (f) aucun point n'est accordé pour le nombre d'expéditions ou le nombre de licences concédées ou refusées, car ces chiffres fournissent peu d'informations sur l'ampleur du commerce. Les données sont désagrégées par type d'arme si la part des armes légères et de petit calibre dans le commerce d'armes total du pays est définie (x% de la valeur totale des exportations

d'armes se composaient d'armes légères et de petit calibre ; x armes légères et de petit calibre ont été exportées au total). Les données sont désagrégées par pays et par type d'armes transférées aux différents Etats destinataires (x nombre ou x valeur en USD d'armes légères ont été livrées au pays y).

Note C: sous (d), (e) et (f), le « type d'arme » désigne des catégories d'armes plus larges (« armes légères » / « véhicules blindés » ou « missiles air-air ») et non pas des descriptions d'armes spécifiques (« fusils d'assaut »/ « fusil » de chasse).

Note D: le fait que le Baromètre repose sur deux sources -les données douanières (déclarées à UN Comtrade) et les rapports nationaux sur les exportations d'armes - avantage les Etats qui publient les données sous les deux formes, car ce qu'ils ne déclarent pas sous une forme peut l'être sous l'autre. Les points obtenus pour chacune des deux sources sont additionnés. Mais de toute évidence les points ne sont pas comptés deux fois (par exemple, si un pays fournit des données douanières et des rapports sur les exportations dans une langue de l'ONU, il obtiendra un point sous « Accès », pas plus.)

Note E: le Baromètre n'inclut pas les rapports que les pays font à d'autres mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux. Cependant, il faut noter que les pays suivants font des rapports mensuels ou trimestriels sur les armes légères et de petit calibre : les Pays-Bas (mensuel), la Suède (mensuel) et le Royaume-Uni (trimestriel).

Note F: certains pays n'exportent pas toutes les catégories d'armes légères et de petit calibre et ne font donc état que des catégories qui leur semblent pertinentes. En d'autres mots les pays exportent plus de types de catégories qu'ils ne rapportent. Le Baromètre est incapable de faire la différence.

Notes spécifiques sur les pays

1 Les rapports des Etats-Unis sont divisés en plusieurs documents, ce qui entraîne des difficultés relatives à la cohérence de la notation. Dans le cadre du Baromètre, le rapport annuel des Etats-Unis fait référence au rapport du Département d'Etat, section 655.

2 En janvier 2008, la Suisse a aussi publié des documents supplémentaires sur les obligations et les réglementations existantes. Ceci n'a pas été inclus dans le Baromètre 2008 car les informations ne font pas partie du rapport 2007 de la Suisse sur les exportations de 2006.

3 L'Allemagne n'a pas publié d'informations détaillées sur la quantité et la valeur des exportations d'armes de petit calibre vers des pays de l'OTAN ou équivalents; le rapport fournit des informations sur les exportations vers les « third countries ». L'Allemagne a donc seulement reçu une partie des points attribués dans la catégorie sur les licences concédées.

4 La république tchèque et la Serbie ont fourni des données agrégées. Les points des parties clarté et livraisons n'ont pas été attribués pour les catégories qui demandent des détails spécifiques.

5 L'Espagne publie son rapport sur les exportations d'armes légères et de petit calibre à l'OSCE en annexe de son rapport sur les exportations d'armes. Le rapport contient des informations sur les licences concédées (volumes par pays et type d'arme) et sur les livraisons effectuées (volumes par pays et type d'arme également). Il couvre uniquement les pays membres de l'OSCE et, par conséquent un nombre très limité de transactions. L'Espagne se voit donc accorder uniquement une partie des points pour les licences et les livraisons. D'autres Etats rendent leurs rapports OSCE publics, mais séparément des rapports sur les exportations d'armes. Ils ne sont donc pas pris en compte dans le Baromètre.

6 Les rapports sur les exportations d'armes publiés en 2007 par l'Australie, le Canada, le Portugal, la Roumanie et l'Afrique du Sud font état des années 2003-2005 (Canada) ; 2005 (Portugal et Roumanie) ; et 2002-2004 (Australie et Afrique du Sud).

7 Le rapport national sur les exportations d'armes de l'Autriche ne fournit pas d'information sur ses exportations d'armes de petit calibre (Autriche, 2007).

8 La Belgique n'a pas publié de rapport national sur les exportations d'armes depuis 2002, car le contrôle des exportations a été régionalisé au niveau de Bruxelles, de la Flandre et de la Wallonie en septembre 2003. Chacune de ces régions produit un rapport. La note de la Belgique a donc été établie uniquement en fonction des données douanières fournies.

Tableau 4.3 Baromètre 2008 de la transparence du commerce des armes légères, couvrant les grands exportateurs*

	TOTAL (25 max.)	Rapport sur les exportations** (année couverte)	UN Comtrade**	Rapidité de publication (1,5 max.)	Accès (2 max.)	Clarté (5 max.)	Exhaustivité (6,5 max.)	Livraisons (4 max.)	Licences concédées (4 max.)	Licences refusées (2 max.)
Etats-Unis ¹	21	X (06)	X	1.5	2	4	5.5	4	4	0
Italie	20	X (06)	X	1.5	1.5	5	6.5	3.5	2	0
Suisse ¹	19.5	X (06)	X	1.5	2	3.5	4.5	4	4	0
France	18.5	X (06)	X	1	2	4	5.5	4	2	0
Slovaquie	18.5	X (06)	X	1	1.5	2.5	5.5	4	4	0
Royaume-Uni	18.5	X (06)	X	1	2	4	5.5	4	2	0
Finlande	17.5	X (06)	X	1.5	2	3.5	5	3.5	2	0
Bosnie-Herzégovine	17	X (06)	X	1.5	2	2.5	3.5	3.5	2	2
Allemagne ¹	17	X (06)	X	1	1.5	4	5.5	3	2	0
Norvège	17	X (06)	X	1.5	1.5	3.5	6.5	4	0	0
Serbie ¹	16	X (05-06)	X	1	2	4	5.5	3.5	0	0
Suède	16	X (06)	X	1.5	2	4	5.5	3	0	0
Pays-Bas	15	X (06)	X	1	2	2.5	5	3.5	1	0
Espagne ¹	15	X (06)	X	1	2	3	5.5	3	0.5	0
Australie ¹	14.5	X (02-04)	X	0.5	2	2.5	5.5	4	0	0
Canada ¹	14.5	X (03-05)	X	0.5	2	2.5	5.5	4	0	0
République tchèque ¹	14.25	X (06)	X	1	2	3.25	5.5	2.5	0	0

Autriche'	12.5	X (06)	X	1	1.5	2.5	4.5	3	0	0
Croatie	12	-	X	0	1	2.5	4.5	4	0	0
Portugal'	11.25	X (05)	X	0.5	1.5	2.5	3.75	3	0	0
Brésil	11	-	X	0	1	2.5	4	3.5	0	0
Méxiqne	11	-	X	0	1	2.5	4	3.5	0	0
Corée du Sud	11	-	X	0	1	2.5	3.5	4	0	0
Pologne	10.5	-	X	0	1	2.5	3.5	3.5	0	0
Arabie saoudite	10.5	-	X	0	1	2.5	4	3	0	0
Turquie	10.25	-	X	0	1	2.5	3.75	3	0	0
Belgique'	9.5	-	X	0	1	2	3.5	3	0	0
Japon	9.5	-	X	0	1	2	3	3.5	0	0
Thaïlande	9.25	-	X	0	1	2.5	2.75	3	0	0
Bulgarie	9	X (06)	-	1	1.5	2	1	2	1.5	0
Chine	9	-	X	0	1	2	3	3	0	0
Pakistan	9	-	X	0	1	2.5	2.5	3	0	0
Israël	8.5	-	X	0	1	2	2.5	3	0	0
Roumanie'	8.5	X (05)	-	0.5	2	2	0	2	2	0
Fédération de Russie	8.5	-	X	0	1	2	1.5	4	0	0
Ukraine	8.5	X (06)	-	1	1.5	3	1	2	0	0
Singapour	7	-	X	0	1	1.5	1.5	3	0	0
Afrique du Sud'	4.5	X (03-04)	-	0.5	2	1	1	0	0	0
Iran	0	-	-	0	0	0	0	0	0	0
Corée du Nord	0	-	-	0	0	0	0	0	0	0